



République Française  
Département de Seine et Marne

**Commune d'OBSONVILLE**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 juin 2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

**Pouvoirs de :** Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

**Secrétaire de séance :** Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 18/06/2025  
Et 18/06/2025  
Publication ou notification du :

### D2025.06.29 – TRANSFERT DE LA DELEGATION COMMUNALE EAU POTABLE

Absence de quorum lors de la séance du ~~14~~ <sup>16</sup> avril 2025 à 20h.

**Vu** la délibération n°D2024.07.26 transférant la délégation à Monsieur GUINET Nicolas en date du 15 juillet 2024.

**Vu** la délibération n° D2024.09.31 confirmant Monsieur GUINET Nicolas, membre titulaire et Monsieur PRUD'HOMME Grégory, membre suppléant, en date du 25 septembre 2024.

**Vu** la délibération n° D2024.12.40 confirmant Monsieur GUINET Nicolas, membre titulaire et Monsieur PRUD'HOMME Grégory, membre suppléant, en date du 4 décembre 2024.

**CONSIDÉRANT** les difficultés de Monsieur GUINET Nicolas d'assurer le bon suivi de la procédure du traitement de l'eau ayant conduit à une alerte microbiologique de l'ARS.

**CONSIDÉRANT** l'absence du membre titulaire et de son suppléant lors de l'alerte ARS afin de rétablir le bon fonctionnement du traitement d'eau

**CONSIDÉRANT** le manque de communication du délégué titulaire lors des prélèvements défavorables,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer d'un suivi afin de procéder au contrôle des eaux potable ainsi que de l'entretien du château d'eau, ainsi qu'une prompt réactivité en cas de défaillance du traitement de l'eau

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de disposer d'une expertise et d'un accompagnement des procédures en lien avec la surveillance et la gestion de l'eau potable

**CONSIDÉRANT** l'organisation de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève de la commune.

**CONSIDÉRANT** le maintien de candidature de Monsieur BRIDET Thibault qui serait intéressé d'être membre suppléant

Après en avoir délibéré, et entendu les explications de Monsieur GUINET Nicolas, le Conseil Municipal décide :

**DE MAINTENIR** Monsieur GUINET Nicolas, délégué titulaire

**DE DESIGNER** Messieurs PRUD'HOMME Grégory et BRIDET Thibault, délégués remplaçants ou complémentaires

**Délibération votée CONTRE à la majorité (5 pour 6 contre) d'ajouter la suppléance de Monsieur BRIDET Thibault**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 16 juin 2025

